



Aperçu de l'assurance Interhome

Protection complète pour les propriétaires et les vacanciers – incluse avec chaque réservation. Cette assurance est automatiquement incluse dans votre séjour chez Interhome. Elle protège votre bien, vos invités et vous-même.

Protection contre l'annulation pour les vacanciers

Les vacanciers sont couverts avant leur arrivée s'ils ne peuvent pas venir en raison d'une maladie ou d'autres raisons assurées.

- Prestataire : ERV – une filiale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA.
- Couverture : Frais d'annulation non remboursables
- Franchise : 100 CHF par cas
- Valable dans le monde entier
- Remarque : Les clients annulant pour des raisons médicales ou graves doivent fournir un justificatif, tel qu'un certificat médical.

Protection contre l'insolvabilité pour les vacanciers et les propriétaires

Protège vos paiements si Interhome n'est pas en mesure de fournir les services réservés en raison d'une insolvabilité.

- Fournisseur : AXA Versicherung AG, Winterthur
- Couverture : Jusqu'à 45 millions de francs suisses au total, répartis entre toutes les parties concernées
- Valable dans le monde entier

Assurance responsabilité civile des voyageurs pour les vacanciers envers les propriétaires

Si un client cause des dommages ou blesse quelqu'un pendant son séjour, toutes les personnes concernées sont couvertes.

- Fournisseur : Allianz Risk Transfer AG, Zurich
- Couverture :
 - Jusqu'à 10 000 CHF par sinistre (p. ex. : dommages matériels, incidents mineurs)
 - Maximum de 10 millions de CHF par événement (p. ex. : dommages corporels, dommages matériels importants)
 - Plafond annuel : 20 millions de CHF pour l'ensemble des sinistres Interhome
- Valable dans le monde entier

Assurance responsabilité civile des entreprises pour les employés envers les propriétaires

Couvre les dommages causés accidentellement par les employés d'Interhome lors de travaux dans votre propriété.

- Fournisseur : Allianz Risk Transfer AG, Zurich
- Couverture :
 - Jusqu'à 10 000 CHF par sinistre (p. ex. : dommages matériels, incidents mineurs)
 - Maximum de 10 millions de CHF par événement (p. ex. : dommages corporels, dommages matériels importants)
 - Plafond annuel : 20 millions de CHF pour l'ensemble des sinistres Interhome
- Valable dans le monde entier

Assurance contre les dommages causés à la propriété par les vacanciers

Couvre les dommages accidentels aux installations, aux meubles, aux serrures, etc. causés par les invités ou leurs animaux de compagnie.

- Fournisseur : ERV – Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA
- Couverture : 5 000 CHF par réservation / 20 000 CHF par bien et par an
- Franchise : Aucune
- Valable dans le monde entier